



## Conditions Générales d'Inscription et de Participation

### Objet

Les présentes Conditions Générales d'Inscription (« CGI ») et de Participation ont pour objet de fixer les modalités relatives à l'inscription et à la participation des Start-ups à la première édition de la START CUP prévue de se dérouler du 15 novembre 2018 au 15 juillet 2019.

### Préambule

La START CUP est une compétition entre entreprises innovantes (Start-ups) organisée par la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) OCEAN'IC qui a pour objet social l'animation et l'attractivité économiques par la promotion des atouts territoriaux et des entrepreneurs innovants.

Les Start-ups candidates peuvent s'engager dès qu'elles sont parrainées par au moins un Sponsor.

Au fur et à mesure de la course qui fait escale dans des villes étapes (« Partenaires Institutionnels »), les Start-ups commentent devant le jury de la START CUP l'évolution de leur « Feuille de route » afin de démontrer la pertinence de leur positionnement et la crédibilité de leur modèle économique.

L'objectif pour les Start-ups est de capter l'attention d'investisseurs afin de réussir leur première levée de fonds.

À l'image des skippers engagés dans une transat en équipage et avec escale, les skippers entrepreneurs de la START CUP vont vivre un challenge collectif qui les met aux mêmes défis que les régatiers : ténacité, performance, choix tactiques, stratégie de communication, popularité...

La START CUP récompense en particulier la capacité des concurrents à faire preuve de lucidité sur leur « Feuille de route » et les défis auxquels ils font face pendant la course : perception de leur modèle économique, rapidité à atteindre leurs objectifs, décision tactique de correction du cap, popularité de leur aventure d'entrepreneur...

### Modalités d'inscription

La START CUP est ouverte à toute entreprise innovante (Start-up) de moins de 3 ans et dotée de la personnalité juridique française. Les sociétés en formation ne sont pas admises à concourir.

À titre exceptionnel, la société organisatrice OCEAN'IC peut autoriser la participation au concours d'une entreprise en cours de formation ou créée il y a plus de trois ans et/ou enregistrée à l'étranger. Cette autorisation fera l'objet d'une décision motivée.

Lest Start-ups candidates peuvent s'engager dès qu'elles sont parrainées par au moins un Sponsor.

### Jauge

La « Jauge » minimale pour participer à la START CUP est fixée à 2 000 € (deux mille euros) répartis entre frais d'inscription (10% de la jauge) et fonctionnement du concurrent (90% de la Jauge). Cette somme doit venir obligatoirement d'un ou de plusieurs Sponsors dans le cadre d'un contrat type de sponsoring fourni par OCEAN'IC.

Il n'y a pas de jauge maximale : le montant est fixé par la Start-up en concertation avec son ou ses Sponsors.

### Sponsor

La START CUP se différencie des autres challenges économiques par la relation de confiance qui lie la Start-up à son ou ses Sponsors qui ont un vrai rôle de routeur.



Un Sponsor est une entreprise engagée aux côtés de la Start-up candidate à la START CUP. Il a pour mission de l'aider à finaliser sa Feuille de route et lui faire bénéficier tout au long de la course de son expérience, de ses compétences et de son réseau.

La mission du ou des Sponsors est de financer la Feuille de route et veiller au maintien du cap et des objectifs de la Start-up, faire prendre conscience des éventuels écarts par rapport à la Feuille de route et préparer l'équipage à affronter le jury de la START CUP qui a pour mission de challenger la vision de la Start-up à chacune des escales dans les villes partenaires.

Le rôle du Sponsor est donc important : il veille aux choix tactiques de la Start-up lui permettant de maintenir le meilleur cap possible.

Un Sponsor peut financer un candidat par un apport en nature d'une valeur maximale de 2 000 euros.

### **Candidature**

Pour valider sa candidature à la START CUP, la Start-up doit pouvoir fournir le présent document signé accompagné du contrat type de sponsoring (fourni par OCEAN'IC) également dûment complété et signé et régler les frais de son inscription, soit 10% du sponsoring..

Des avenants au présent document sont possibles pour adapter le contrat type de sponsoring aux éventuels demandes spécifiques. Ils sont rédigés par le cabinet d'avocat Eleom, Fournisseur Officiel de la START CUP, à la charge du concurrent.

### **Feuille de route**

Avant le départ de la course, chaque dirigeant d'une Start-up définit, en concertation avec son ou ses Sponsors, une « Feuille de route » tenant compte de 5 critères : Innovation, Management, Gestion, Marketing et Communication.

Cette feuille de route soumise à une grille d'évaluation fournie par la START CUP permet de définir une note de référence pour chacun des critères et pour chaque concurrent.

La capacité de la Start-up à tenir sa « Feuille de route » ou à justifier son évolution pendant la course sera jugée par le Jury de la START CUP à chaque escale dans les villes partenaires. Les progressions de chacun des critères sont matérialisées par un diagramme avec cumul de points.

Savoir anticiper et évaluer sa situation ainsi que le point exact où se situe sa société est une qualité essentielle du bon dirigeant. Il est donc important de bien analyser ses forces et faiblesses pour pouvoir accéder aux récompenses promises aux étapes.

### **Jury**

Le jury est composé de personnalités emblématiques issues de secteurs en lien avec la nature de la compétition START CUP : économie, sciences, innovation, etc.

A chaque escale dans les villes partenaires, le jury de la START CUP entend le « skipper » de la Start-up et son équipage faire le point sur les succès ou problèmes rencontrés et détailler les décisions prises pour atteindre ou faire évoluer les objectifs de la Feuille de route.

Chacune de ces présentations fait l'objet d'une notation de la part des jurés sur les 5 critères de référence qui décernent ensuite les prix Challenge, Grand Prix, Espoir et Fan Boost.

La notation continue s'inspire également de l'univers des régates puisqu'elle se matérialise par un tracé diffusé sur internet permettant de suivre les positions et l'évolution de chaque concurrent.



Chacune des progressions de chacun des critères de la Feuille de route se matérialise aussi par un diagramme avec cumul de points.

La composition du jury sera dévoilée lors de la présentation à la presse de l'événement START CUP.

### **Réputation**

La START CUP est aussi un challenge en matière de rayonnement et de réputation.

Avec l'aide de leur(s) Sponsor(s) et de tous leurs soutiens, physiques et numériques, les concurrents sont au défi de faire parler d'eux, d'attirer et de retenir la plus grande attention de la part de toutes les cibles qui comptent : le jury bien sûr, mais aussi les investisseurs, financeurs et autres facilitateurs, sans oublier le grand public qui a un rôle jouer en matière de popularité sur les réseaux sociaux et de financement via les plateformes de crowdfunding.

Un Prix « Fan Boost » est remis à chaque étape pour récompenser la meilleure communication d'une Start-up.

### **Décisions de l'organisation**

En tant que société organisatrice, OCEAN'IC se réserve le droit d'accepter ou refuser toute candidature. Tout refus fera l'objet d'une décision motivée.

Toute inscription à la START CUP peut être résiliée immédiatement et sans contrepartie en cas de manquement du candidat et/ou de son/ses Sponsor(s) au règlement général de la course et aux valeurs portées par la SCIC OCEAN'IC.

OCEAN'IC se réserve également le droit de disqualifier pendant la course tout concurrent qui ferait défaut au règlement et/ou adopterait un comportement inapproprié. Toute décision de cet ordre fera l'objet d'une décision motivée.

### **Remboursement**

Conformément à la législation en vigueur, le candidat inscrit à la START CUP ne bénéficie pas d'un droit de rétractation. À ce titre, toute somme engagée par elle ou par son sponsor dans la compétition n'est pas remboursable.

La société organisatrice OCEAN'IC ne pourra pas être tenue responsable des pertes subies par le ou les sponsors suite aux sanctions ou mesures de disqualification qu'elle aura prononcées et motivées.

### **Propriété intellectuelle**

La Start-up engagée dans la START CUP reconnaît prendre connaissance que les idées, les concepts, les théories, les algorithmes, les découvertes scientifiques, les savoir-faire... (Ci-après « les éléments non protégés ») ne sont pas protégés par des droits de propriété intellectuelle et n'engagent pas la responsabilité de la société organisatrice OCEAN'IC.

De la même façon, la divulgation par une entreprise engagée dans la START CUP d'éléments susceptibles d'être protégés n'engage pas la responsabilité de la société organisatrice OCEAN'IC.

En s'inscrivant à la START CUP, chaque Start-up donne son accord tacite pour l'exploitation médiatique de sa participation au concours pour la reproduction et la représentation d'éléments graphiques protégés ou non par des droits de propriété intellectuelle, notamment le droit de marque ou le droit d'auteur et droit voisin. Les éléments graphiques de la Start-up dont il est question sont notamment : l'enseigne, le logo, la marque et la dénomination sociale de la Start-up. La reproduction ou la représentation de ces éléments graphiques a pour seul et unique objet la promotion et la publicité de la START CUP.

OCEAN'IC traite les données personnelles des Start-ups inscrites à la START CUP, notamment les données relatives à l'identité et aux coordonnées des présidents ou des gérants ainsi que toute



autre information que les personnes concernées sont susceptibles de fournir, dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données adopté le 14 avril 2016, de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 197 et de la Politique de Confidentialité du Site.

## **Programme**

Le programme de la START CUP se décompose en 5 grandes phases :

- Présentation à la presse de l'événement et appel aux candidatures des Start-ups
- Inscription des Start-ups
- Prologue à Banyuls, siège de l'organisation et du PC Course, où tous les candidats se présenteront avec leurs sponsors, 1 mois avant le départ. Le Prologue permet de remettre la Feuille de route au Jury de la START CUP qui prend connaissance du pitch de chaque Start-up accompagné d'une vidéo pour la web TV. Les Start-ups reçoivent leurs codes d'accès à l'Infographie sur laquelle les concurrents auront à se positionner régulièrement.
- Départ et étapes dans les villes partenaires (partenaires institutionnels) de la course, où sont organisés des Villages START CUP pour faciliter les rencontres entre sponsors, partenaires, milieux économiques, médias et grand public.
- Arrivée et remise des prix de la première édition de la START CUP.

La présence des concurrents est obligatoire à chaque étape sous peine de disqualification.

Le programme complet de la START CUP sera diffusé aux entreprises inscrites maximum 15 jours avant la date du prologue.

## **Droit applicable - Litiges**

Le droit applicable est le droit français.

En cas de litige, les Parties tenteront de le résoudre à l'amiable avant d'avoir recours aux juridictions.

LE TRIBUNAL COMPETENT POUR TOUT LITIGE AFFERENT A CES CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION OU A SES ANNEXES EST LE TRIBUNAL DE PERPIGNAN.



## Lexique des termes employés

**Actifs** : valorisation de la Start-up selon les 5 critères de référence de la START CUP : Innovation, Management, Marketing, Gestion et Communication. Une Grille (d'auto) évaluation est fournie par l'Organisation.

**Concurrents** : les start-ups engagées dans la course

**Condition Générale d'Inscription (CGI) et de participation** :

**Course** : parcours de la START CUP pendant lequel la feuille de route des concurrents est régulièrement évaluée par un jury

**Equipage** : la Start-up, ses Sponsors, son Personnel

**Escale** : ville étape partenaire de la START CUP dans laquelle les concurrents : Villes dans lesquelles se tiendront les « Salons » présentant les Stands des Concurrents et des Partenaires, La Capitainerie, Le Podium, l'Emission le Mouillage, le PC Course et le Village VIP

**Feuille de Route** : prévisionnel d'objectifs fourni par la Start-up sur les 5 critères de référence imposés par la START CUP. L'évolution de son cap est soumise à appréciation du jury qui accorde des notes après avoir entendu les concurrents.

**Jauge** : montant des fonds de sponsoring collecté par les Concurrents. Le minimum pour participer est fixé à 2000 €

**Jury** : composé d'un président d'honneur et de 5 membres permanents spécialistes des Actifs à évaluer à chaque Escale : Management, Innovation, Gestion, Marketing, Communication.

**Organisateur / organisation** : SCIC OCEAN'IC SAS

**Parcours** : succession des Villes Etapes :

- b. Prologue : présentation des Equipages et conférence de presse
- c. Départ : Salon d'entreprises dans la Ville Départ, sans remise de Prix
- d. Escales : Villes Etapes intermédiaires avec remise de Prix
- e. Arrivée : Salon d'entreprises dans la Ville Arrivée, avec remise de Prix

**Partenaires** : Entreprises ou Institutions publiques finançant l'Organisation. On distingue :

- a. Partenaire Officiel Majeur : Réservé à 2 sociétés, partenaire essentiels
- b. Partenaire Officiel : Réservé à 4 sociétés
- c. Partenaire Officiel Licorne : Réservé à 4 sociétés
- d. Partenaire Officiel Institutionnel : Réservé aux Villes Etapes
- e. Gold Angel : Réservé à 5 sociétés
- f. Silver Angel : Réservé à 10 sociétés
- g. Bronze Angel : Réservé à 15 sociétés
- h. Fournisseur Officiel : sociétés impliquées dans l'Organisation
- i. Media Officiel : Presse accréditée

**PC Course** : cellule de suivi de la START CUP

**Prix** : 4 récompenses remise à chaque étape :

- a. Prix Challenge : récompense la régularité
- b. Prix Grand Prix : Meilleure performance
- c. Prix Espoir : Meilleur ratio Performance/Budget
- d. Prix Fan boost : Meilleure performance sur les réseaux sociaux.

**Skipper** : le dirigeant d'une Start-up

**Sponsor** : entreprise soutenant un Concurrent par la mise à disposition des fonds nécessaires à l'accomplissement de la Feuille de Route, titulaire d'un contrat de sponsoring fourni par l'Organisation

**START CUP** : compétition de jeunes entreprises innovantes (moins de 3 ans) organisée par la Société coopérative d'intérêt collectif OCEAN'IC